

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DJS 171** Subventions (15 000 euros) à quatre associations de jeunesse (19e).

**Mme Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose quatre subventions à quatre associations de jeunesse ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 23 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Ebony & Ivory (39181 / 2017\_02331), domiciliée 20, rue de Romainville (19e), pour son projet « Quartiers en éveil ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association Jaurès Pantin Petit J2P (19485 / 2017\_00459) domiciliée 32, rue Petit (19e), pour le fonctionnement de son Accueil Jeunes 12-17 ans et de son Accueil Jeunes 18-25 ans.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association Vue d'Ensemble (82761 / 2017\_00421) domiciliée 127, rue de l'Ourcq - Chez M. SOW Alou (19e), pour son action « Ateliers de découverte artistique, débats thématiques et accompagnement à la scolarité ».

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Vagabond Vibes (3081 / 2017\_02890), domiciliée 20, rue Edouard Pailleron (19e), pour son projet « Musique pour tous ».

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**